

L'IEDOM a démarré le 2 mai la mise en circulation du nouveau billet de 5 € de la série « Europe ». La distribution auprès du grand public est assurée depuis cette date par l'intermédiaire des guichets et de certains distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation est simultanée dans l'ensemble de la zone euro.

Le nouveau 5 €, premier de la nouvelle série « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de l'euro, il y a plus de dix ans. Les signes de sécurité ont été perfectionnés et rendront les billets encore plus sûrs. Ces signes de sécurité, intégrés dans l'ensemble des nouveaux billets, sont faciles à vérifier grâce à la méthode consistant à « toucher, regarder, incliner ».

Ainsi, le filigrane et l'hologramme montrent un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom à la nouvelle série de billets. Un élément visible au premier coup d'œil est le nombre émeraude, qui change de couleur, passant du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut. Enfin, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures, à gauche et à droite du billet, permettent, notamment aux aveugles et aux malvoyants, de reconnaître facilement le billet.

Ces nouveaux billets constituent une évolution. Ils conservent le graphisme et les différentes couleurs dominantes de la première série mais sont faciles à distinguer de leurs prédécesseurs. Dans un premier temps, les nouveaux billets coexisteront avec ceux de la première série. Les anciens seront retirés progressivement de la circulation avant de cesser définitivement d'avoir cours légal, à une date qui sera annoncée longtemps à l'avance. Toutefois, ils conserveront leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés à tout moment à l'IEDOM et dans les banques centrales de l'Eurosystème.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 2 mai 2013 à Bratislava, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé d'abaisser le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème de 25 points de base, à 0,50 %, et de réduire le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal de 50 points de base, à 1,00 %, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt demeurant inchangé, à 0,00 %. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Ces décisions sont compatibles avec de faibles tensions inflationnistes sous-jacentes à moyen terme. Les anticipations d'inflation pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et du crédit demeurent atones. Dans le même temps, la morosité du climat des affaires a persisté au printemps de cette année. La baisse des taux d'intérêt devrait contribuer à soutenir les perspectives d'une reprise se produisant plus tard dans l'année. Dans ce contexte général, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. ».

M. Draghi a également indiqué que « Afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel de continuer à réduire la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro et de renforcer la capacité de résistance des banques quand cela s'avère nécessaire. (...). En particulier, le Conseil des gouverneurs insiste sur le caractère crucial du futur mécanisme de surveillance unique (MSU) et d'un mécanisme de résolution unique (MRU) dans le processus de retour vers un système bancaire intégré. Ces deux mécanismes doivent donc être mis en place rapidement ».

2 - Commission européenne

La Commission a publié le 3 mai ses prévisions économiques du printemps 2013 : « l'économie de l'UE devrait se stabiliser au premier semestre 2013. Selon les projections, la croissance du PIB va progressivement redevenir positive au second semestre 2013, avant d'accélérer plus fortement en 2014. La demande intérieure restant freinée par un certain nombre d'obstacles typiques des lendemains de crises financières profondes, la demande extérieure devrait être le principal moteur de la croissance cette année. (...) On prévoit désormais, pour cette année, une croissance annuelle du PIB de -0,1 % dans l'ensemble de l'UE et de -0,4 % dans la zone euro. En 2014, l'activité économique devrait croître de 1,4 % dans l'ensemble de l'UE et de 1,2 % dans la zone euro. »

3 - Eurostat

Eurostat a publié le 13 avril le bilan du tourisme dans l'UE27 en 2011. Il en ressort qu'en 2011, « les résidents de l'UE27 ont effectué 1,0 milliard de séjours touristiques, dont environ un quart en dehors de leur pays de résidence. Un examen plus détaillé de ces séjours à l'étranger révèle que l'Espagne a été la première destination à l'étranger des résidents de l'UE27 en 2011 (13 % de l'ensemble des séjours à l'étranger), suivie de l'Italie et de la France (9 % chacun). Il convient de noter que ces chiffres se rapportent aux séjours touristiques effectués uniquement par les résidents de l'UE. Ils n'incluent pas les voyages effectués dans l'UE par les non-résidents de l'UE (Les touristes provenant de pays en dehors de l'UE27 représentaient 11 % de l'ensemble des nuitées effectuées dans les établissements d'hébergement touristique dans l'UE27.) »

Actualités législatives

1 – Projet de loi relatif à la consommation

Le projet de loi relatif à la consommation a été présenté en Conseil des ministres le 2 mai 2013. Il vise notamment à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour lutter contre le surendettement des ménages. Le crédit renouvelable sera mieux encadré. Le Gouvernement va par ailleurs adresser une demande d'avis au Conseil d'Etat pour préparer un amendement du Gouvernement visant à instaurer un registre national des crédits. Ce registre a pour vocation de responsabiliser le prêteur au moment d'octroyer un nouveau crédit en donnant accès à une vision fidèle et exhaustive des emprunts déjà contractés par le consommateur.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/consommation>

2 - Décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière

Ce décret transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Il précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027396861&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=i>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

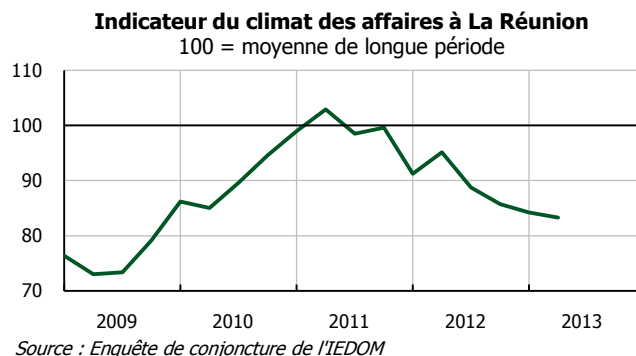
Nouveau repli du climat des affaires au 1^{er} trimestre 2013

Les premiers résultats de l'enquête de conjoncture réalisée par l'Institut montrent une nouvelle dégradation de l'indicateur du climat des affaires (ICA) au premier trimestre 2013. Il s'établit ainsi à 83,2 points. L'ICA continue ainsi de s'éloigner de sa moyenne de longue période. Son recul est néanmoins moins prononcé qu'aux trimestres précédents (- 0,9 point).

La composante future de l'ICA (qui résume les anticipations des entrepreneurs pour le trimestre à venir) explique la baisse de l'indicateur.

Dans un contexte jugé toujours incertain, les prévisions d'investissement à un an restent dégradées.

Les « premières tendances » au 1^{er} trimestre 2013 sont disponibles sur le [site de l'IEDOM](#).



Bilan macro-économique de La Réunion 2000-2010 : une crise conjoncturelle ou les limites d'un modèle de croissance ?



L'IEDOM, l'Insee et l'AFD ont réalisé dans le cadre du projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) un bilan macroéconomique de La Réunion entre 2000 et 2010. L'étude revient ainsi sur le rattrapage économique enregistré jusqu'en 2007, avec une économie portée par un boom de l'investissement sans précédent. Le coup d'arrêt marqué en 2008 est à la hauteur de la croissance qui l'a précédé. Le développement économique n'a pas permis de réduire les difficultés sociales. La crise que traverse La Réunion oblige à repenser le modèle économique. Cette crise résulte-t-elle de la conjoncture ou bien est-elle le révélateur des limites du modèle qui a porté l'économie de l'île sur la première partie de la décennie ?

L'étude est disponible sur le [site de CEROM](#).

Publication de l'Observatoire des tarifs bancaires dans les DOM d'avril 2013

L'IEDOM vient de publier le dernier observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM. L'observatoire d'avril 2013 montre que 49 % des tarifs moyens des services bancaires sont en baisse par rapport à l'observatoire d'octobre 2012, 18 % sont stables et 27 % en hausse. La baisse la plus significative concerne les frais pour un compte sans mouvement (par an), dont la moyenne passe de 19,27 à 17,52 euros (- 9,1 %). A l'inverse, la tarification de la carte VISA à débit immédiat augmente de 1,1 %, et s'établit en moyenne à 37,48 euros contre 37,31 euros en moyenne sur les 126 établissements de crédit du Comité consultatif du secteur financier en France métropolitaine (représentants 98,5% des parts de marché des comptes de particuliers).

Dans l'ensemble des DOM, 18 des tarifs moyens des services bancaires affichent une baisse et 10 sont en hausse. Les baisses les plus significatives portent sur l'opposition sur virement, qui est devenue gratuite et sur les frais pour un compte sans mouvement.

La publication est disponible sur [le site de l'IEDOM](#).

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	129,4	+ 0,8 %	+ 2,2 %
	IPC France entière	127,4	+ 0,8 %	+ 1,0 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	21 582	+1,4 %	- 9,8 %
	En cumul (milliers d'euros)	66 088	-	- 5,8 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (en cumul - millions d'euros)	701,2	-	- 1,0 %
	Exportations (en cumul - millions d'euros)	50,2	-	+ 19,7 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	132 110	- 0,1 %	+ 8,1 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	Mars 2013	170 414	n.s.	+5,2 %
	Cumul 2012	cumul Mars	499 085	-	- 3,3 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	Janvier 2013	71 800	- 6,8 %	- 3,5 %
	Cumul 2012	cumul Janv.	71 800	-	- 3,5 %
Construction (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker (milliers d'euros)	Février 2013	1 063	-	n.s.
	Cumul 2012 (milliers d'euros)	cumul Fév.	3 774	-	n.s.
	Importation de ciment/clinker (milliers de tonnes)	Février 2013	8,0	-	n.s.
	Cumul 2012 (milliers de tonnes)	cumul Fév.	59,2	-	n.s.
	Effectifs salariés du BTP	Février 2013	15 789	+ 2,5 %	- 7,2 %

Augmentation du nombre de projets de recrutement pour 2013

L'enquête "Besoins en main-d'œuvre" (BMO) réalisée par le Pôle Emploi et le Crédoc montre une hausse conjointe du nombre de projets de recrutement et du nombre des établissements envisageant ces recrutements. 18 900 recrutements sont envisagés par les employeurs réunionnais, ce qui correspond à une progression de 14 % par rapport à 2012 (+ 14,8 % en 2011). Une entreprise sur quatre songe embaucher au moins une personne en 2013, ce qui correspond à 5 800 employeurs potentiels.

Près des deux tiers des intentions d'embauches relèvent des activités de services, principalement les services aux particuliers (avec 21 % des projets). Viennent ensuite l'administration publique et l'enseignement (13 %), le secteur sanitaire et social (9 %), ainsi que les services scientifiques et techniques (9 %). Par métier, les postes de jardiniers salariés et paysagistes (12,6 % de l'ensemble des projets), et d'agents d'entretien (7,5 %) continuent d'être les professions les plus demandées. La construction concentre 17 % des projets de recrutement contre 12 % en 2011. Par ailleurs, 27 % des projets de recrutement sont jugés difficiles, contre 30 % en 2011.

Les employeurs ont répondu que la majorité des embauches prévues sont dues à un surcroît ponctuel d'activité (59 % des projets totaux). La part des créations de postes représente 21 % des projets et les remplacements de départs 14% des projets.

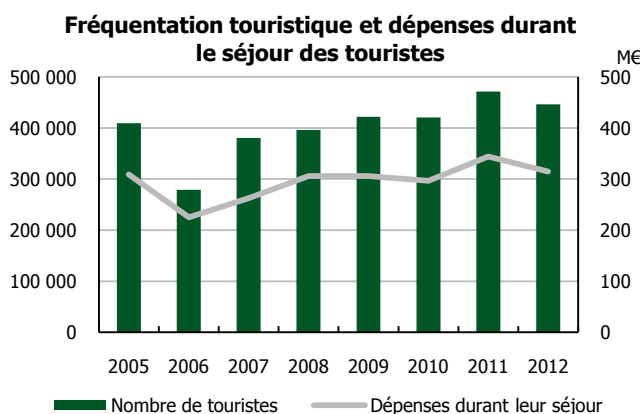
Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le [site de Pôle Emploi](#).

Hausse du nombre d'allocataires à la Caisse d'allocations familiales en 2012

En 2012, 229 835 personnes ont bénéficiées d'une aide de la Caisse d'allocations familiales (Caf) à La Réunion, soit une hausse de 1,4 % en un an (+2,5 % en 2011). Le montant total des allocations versés par la Caf s'élève à 1,6 milliard d'euros, en hausse de 3,1 % par rapport à 2011. Ces hausses proviennent principalement de l'arrivée de nouveaux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) : leur nombre progresse de 4,8 % à fin décembre 2012.

A La Réunion, la Caf enregistre ainsi 102 756 foyers bénéficiaires du RSA à fin décembre 2012, dont 80,3 % de ménages au sein desquels aucun membre de la famille n'exerce d'activité (RSA socle seulement). Parmi les foyers restant, un peu moins des deux tiers bénéficient uniquement du RSA activité, et le tiers restant est concerné par les deux types de prestations (l'un des membres de la famille exerce une activité mais les ressources du foyer restent inférieures au montant plafond forfaitaire). Au niveau national, le RSA est versé à 2,14 millions de foyers, soit 7,8 % des ménages, alors qu'à La Réunion plus d'un tiers des ménages est concerné, pour un montant total alloué au titre de ces prestations de 482,9 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, un chiffre en progression de 7,4 %.

Ralentissement de la fréquentation touristique après une année record



La Réunion a accueilli 446 500 touristes non résidents en 2012, soit une baisse de 5,3 % en un an, après une année 2011 record pour la destination. Tous les types de clientèles sont touchés par cette contraction. La clientèle d'agrément subit néanmoins la plus forte diminution, avec une baisse de 8,7 % du nombre de touristes, alors qu'il progressait de 21,5 % en 2011. Avec 180 300 touristes, cette clientèle maintient un niveau de fréquentation proche de ceux enregistrés juste avant la crise du chikungunya qui a durement touché le secteur en 2006. Le nombre d'arrivées de touristes qui viennent rendre visite à leur famille ou à leurs amis recule légèrement (- 0,9 %).

Durant leur séjour, les touristes ont dépensé 314,8 millions d'euros sur le territoire réunionnais en 2012, une dépense globale en baisse de 8,5 % par rapport à 2011.

Cette diminution provient d'une part du recul de la fréquentation touristique et d'autre part de la baisse des dépenses moyennes par touriste de 3,6 %, retrouvant un niveau équivalent à celui observé entre 2006 et 2010, en moyenne.

La publication est disponible sur le [site de l'Insee](#).

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	02/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	02/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	02/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)					
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

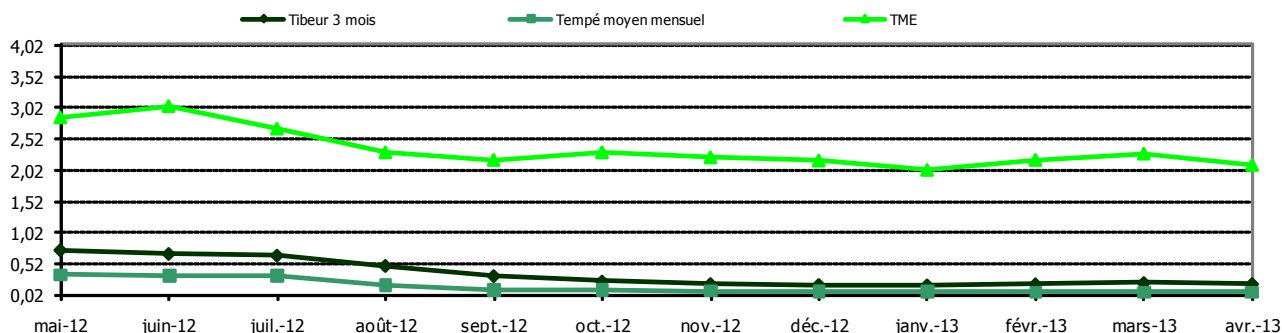
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Avril 2013)			
Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0709%	0,0683%	0,0702%	0,8190%	0,1180%	0,2090%	0,3240%	0,5290%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	Février	Mars	Avril
2,19%	2,29%	2,11%	1,90%	2,39%	2,49%	2,31%	2,10%

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,55%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,29%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,29%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,03%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	16,25%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,48%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

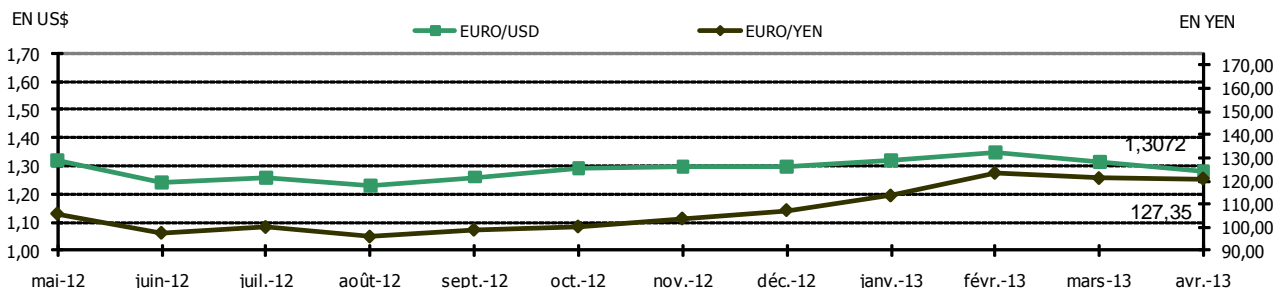
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3072	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,8045	EURO/SRD (Surinam)	4,3454
EURO/JPY (Japon)	127,3500	EURO/BWP (Botswana)	10,64080	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,3571
EURO/CAD (Canada)	1,3213	EURO/SCR (Seychelles)	15,4470	EURO/DOP (Rép. Dom.)	54,153
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,84430	EURO/MUR (Maurice)	40,8863	EURO/BBD (La Barbade)	2,6336
EURO/SGD (Singapour)	1,6128	EURO/BRL (Brésil)	2,6236	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,45
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,1452	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,2854	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2883,7706	EURO/XCD (Dominique)	3,5553	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achevé d'imprimer le 16 mai 2013 - Dépôt légal : mai 2013 - ISSN 1240-3857